

**CONFERENCE DES
DIRECTRICES ET DIRECTEURS
CANTONAUX DES FINANCES**

Concerne:	Prise de position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) sur les décisions du Conseil fédéral relatives à une nouvelle réforme de l'imposition des entreprises.
Date:	10 décembre 2008

1. Pour la CDF, **alléger les familles avec enfants** est nettement **prioritaire** par rapport à une nouvelle réforme de l'imposition des entreprises.
2. Vu notamment le résultat serré en votation populaire du projet de réforme II, une **réforme de l'imposition des entreprises III** s'inscrit dans une **marge politique étroite**.
3. Le Comité et l'Assemblée plénière de la CDF ont été renseignés de manière **informelle** sur les travaux du groupe de travail "Concurrence fiscale internationale".
4. Sur cette base, la **CDF rejette clairement l'introduction généralisée de la faible imposition des bénéfiques**. Celle-ci n'est pas finançable. La CDF est satisfaite que le Conseil fédéral partage son point de vue et renonce à l'introduction généralisée de la faible imposition des bénéfiques. **Les mesures ciblées concernant les statuts fiscaux cantonaux, envisagées par le Conseil fédéral, restent pour la CDF prioritaire. Mais elles doivent encore être examinée plus en détail** en lien avec les mesures relatives aux financements internes aux groupes industriels et à l'augmentation de l'attrait du marché des capitaux suisse. La réforme de l'imposition des entreprises III soulève nombre de questions délicates. Ce projet touche sérieusement les cantons dans leur ensemble et, selon les mesures, encore plus particulièrement certains d'entre eux. Toute décision doit être prise de manière fondée et moyennant un large soutien politique afin d'assurer le succès des étapes suivantes.
La **CDF attend** du Conseil fédéral qu'il
 - **procède aux longs travaux d'analyse requis;**
 - **traite l'allègement des familles avec enfants en priorité.**